



## « Intervenants de la FF Boxe en milieu carcéral »

### *Formation fédérale à destination des encadrants sportifs souhaitant conduire un projet sportif au sein d'un établissement pour peine*



#### **Un constat:**

Dans les établissements pour peine de l'administration pénitentiaire le sport occupe une place de plus en plus importante. On observe une véritable multiplicité des projets sportifs. Néanmoins, l'organisation de la pratique du sport en milieu carcéral doit pouvoir répondre à la fois aux spécificités de l'environnement (sécurité, fonctionnement, gestion des détenus,...) mais également aux exigences éducatives fixées par le projet en lui-même.

Conduire son projet sportif dans les meilleures conditions, c'est appréhender en amont de l'intervention pédagogique un certain nombre de paramètres qui, une fois pris en compte, optimiseront grandement le face à face ainsi que le déroulement général du projet.

De plus, l'emploi d'éducateur sportif, pour répondre à ces nouvelles formes de sollicitations d'interventions dans des environnements « spécifiques » évolue sans cesse. De part, sa capacité à répondre à ces nouvelles demandes, l'éducateur sportif va s'inscrire dans une pérennisation de son activité professionnelle.

Enfin, la Fédération Française de Boxe est mobilisée depuis maintenant de longues années sur les questions autour de la pratique sportive éducative en milieu carcéral. Elle souhaite aujourd'hui, valoriser les intervenants actuels et accompagner ceux qui souhaitent s'orienter vers cet environnement spécifique.

#### **A qui s'adresse cette formation :**

Aux éducateurs sportifs diplômés titulaires au minimum du diplôme de « Prévôt fédéral » délivré par la FFB ou d'un diplôme d'État autorisant l'enseignement de la boxe contre rémunération délivré par le ministère en charge des sports et désirant acquérir des connaissances leur permettant d'enseigner la boxe en milieu carcéral.

#### **Les compétences principales visées :**

1. Etre capable d'appréhender les règles de fonctionnement d'un établissement pour peines ;
2. Etre capable de préparer et conduire des séances sportives construites autour de la boxe, adaptées à la population carcérale dans le cadre d'un projet sportif éducatif ;
3. Etre capable de construire un projet sportif éducatif adapté à un établissement pour peine.

#### **Pré-requis :**

- Etre titulaire au minimum d'un « prévôt Fédéral » ;
- Avoir 18 ans minimum ;
- Pouvoir rentrer dans un établissement pour peine (une vérification est réalisée par l'établissement pénitentiaire à partir des cartes d'identité transmises pour votre inscription) ;
- Etre licencié FFB 2019/2020.

#### **Organisation générale de la formation :**

Retour des candidatures : avant le vendredi 08 novembre 2019 dernier délai.

Dates de la formation : Vendredi 6 et samedi 7 décembre 2019.

Durée de la formation : 15 heures.

Lieu : Maison Centrale de Poissy (78).

Horaires :

Vendredi 6 décembre 2019 : 9h15-13h00 ; 14h30-19h30.

Samedi 7 décembre 2019 : 8h00-12h00 ; 13h30-16h30.

### **Responsables pédagogiques :**

- **Stéphane RAYNAUD**, Conseiller Technique National FFBoxe – Référent national boxe carcérale ;
- Jean-Pierre GIRAUDET**, Cadre Technique Fédéral FFB – Formateur expert en éducation insertion en milieu carcéral.
- **Delphine DESGRE**, Cadre Technique Union Sportive Léo Lagrange – coordinatrice sports LL Etablissements Pénitentiaires en IDF

### **Attestation de formation :**

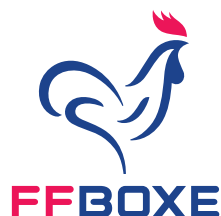
Cette formation ouvre à une ATTESTATION DE FORMATION "*Intervenant de la FFB en milieu carcéral*" délivrée par la Fédération Française de Boxe.

### **Coût de la formation :**

100 € (repas du vendredi midi et samedi midi compris + frais pédagogiques).  
La FFB prend en charge uniquement les frais de restauration du vendredi midi et du samedi midi compris. Les frais de déplacement, d'hôtellerie sont à la charge des stagiaires.

### **Nombre de places :**

15 stagiaires maximums seront retenus pour cette formation.  
En cas d'effectif trop important, un ordre de priorité sera demandé aux Présidents des Comités Régionaux concernés. La liste des personnes retenues sera arrêtée et rendue officielle le **Vendredi 21 novembre 2019** (contactez vos comités régionaux qui auront la liste des personnes retenues)



***En partenariat avec :***

